L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 14 NOVEMBRE 1877. — 51me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 14 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Morphy, & Son, aux Nos 108 et 110 des Magasins—plaqué anglais et américain, plateaux en papier maché, etc.

AU PUBLIC.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son, intitulée: "Grande vente importante."

Feuilleton.

Nous commençons aujourd'hui la publication d'une fort jolie nouvelle, due à la plume élégante de André Theuriet. Elle a pour titre "Le filleul d'un marquis."

Les travaux du Congrès.

La session extraordinaire du Congrès, ouverte depuis un mois, pourrait, à elle seule, fournir tous les éléments d'une critique raisonnée des avantages et des inconvénients de l'organisation politique et législative des Etats-Unis.

Si nous nous reportons au message du Président convoquant cette session, nous voyons que ses recommandations se signalaient seulement deux points à l'attention du Congrès comme demandant une prompte solution : le vote des allocations pour l'armée et la marine, qui étaient obligées de vivre à crédit depuis le premier juillet dernier et le vote d'une allocation pour défrayer les dépenses que nécessitera la participation des Etats-Unis à l'Exposition Universelle de Paris en 1878.

Les deux Chambres pouvaient et devaient se borner à voter les allocations demandées et s'ajourner ensuite pour se réunir le premier lundi de décembre époque fixée pour l'ouverture de la session régulière. Mais la plus grande partie des séances du mois qui vient de s'écouler, a été employée à toute autre chose que les deux objets spéciaux indiqués par le Président.

Si la Chambre a fini par adopter le bill des allocations militaires, ce n'a pas été sans de longues discussions sur les propositions faites d'augmenter l'armée, discussions qu'il eût été plus opportun de renvoyer à l'examen du budget de l'année fiscale 1877 78.

Quant au bill relatif à l'Exposition, il n'a pas encore été présenté par le comité, mais il y a tout lieu d'espérer qu'un rapport favorable sera fait et que l'allocation sera votée par la Chambre avant la fin du mois, mais nous ne saurions dire quel sera son sort au Sénat, et si cette auguste assemblée, si préoccupée des moyens d'interdire le plus longtemps possible aux deux sénateurs de la Louisiane, la possession de leurs sièges, trouvera le loisir nécessaire pour voter le bill de la Chambre, d'ici au mois de mai, époque fixée pour l'ouverture de l'Exposition.

Jamais les inconvénients du droit sans restrictions de présenter des bills accordé à chaque représentant individuellement, n'ont été plus apparents qu'à la session actuelle. Il semble que le nombre des bills mis chaque année en croissant et que la manie de législérer se développe d'une façon alarmante chez les représentants du peuple américain. Les comptes-rendus du "Congressional Globe," nous présentent pour chaque séance, d'interminables colonnes remplies uniquement des titres des bills présentés. Une bonne partie de chaque séance est employée à cette monotone lecture que personne n'écoute et on se demande comment les greffiers et les comités peuvent s'y reconnaître au milieu de cet amoncellement de projets de loi.

Il est extraordinaire qu'aucune proposition n'ait encore été faite pour mettre un terme à ce débordement de productions législatives et pour simplifier et alléger les travaux du Congrès.

Mais si notre système à ses inconvénients il a aussi ses avantages. Dans la séance du 12, M. Hewitt, de New York, a accusé le ministre de la guerre et le général Sherman d'avoir manqué de franchise et d'avoir caché les faits relatifs au recrutement. Voit-on une pareille accusation se produire dans une chambre soumise au régime dit parlementaire ? Il s'en suivrait un débat irritant entre le ministre et l'opposition, d'où surtirait peut-être une crise ministérielle. Dans notre système heureusement, la question de portefeuille ne pouvait être soulevée. Le ministre a trouvé des défenseurs dans la Chambre même et l'incident n'a pas eu de suite.

Si de la Chambre nous passons au Sénat, nous voyons les effets déplorables d'un système qui n'est pas inhérent à l'organisation constitutionnelle elle-même, mais qui est ancré dans les mœurs politiques. La rotation des emplois à chaque changement d'administration et le droit de confirmation réservé au Sénat ont amené les sénateurs à considérer la distribution des places fédérales comme étant de leur domaine exclusivement—et s'il faut en croire la chronique scandaleuse de Washington, cette distribution est devenue une source de revenus régulière pour certains sénateurs républicains) depuis que leur parti occupe le pouvoir.

Mais, que ce soit par des raisons politiques ou des motifs intéressés, toujours est-il que les nominations aux emplois sont devenues la grande affaire du Sénat, la source de toutes les intrigues et de toutes les manœuvres. Il est triste de dire que la raison déterminante qui empêche la majorité républicaine d'admettre les sénateurs louisianais, MM. Spofford et Eustis, est le désir de garder le contrôle du patronage fédéral en général et en particulier des places à remplir actuellement dans les divers bureaux de la Douane de la Nouvelle-Orléans.

Il convient, sans aucun doute, qu'un contrôle soit exercé sur les nominations à faire par le Président car il serait dangereux de lui laisser la disposition absolue et discrétionnaire de tous les emplois ; mais, d'un autre côté, le rôle pris par le Sénat depuis quelques années dans ce partage des "fruits de chaque victoire électorale présidentielle" a eu sur cette assemblée l'influence la plus démoralisante et en fait une espèce de marché, dans lequel le sénateur se prête aux nombreux arrangements de la curée fédérale.

Il est grandement temps que ce déplorable système de la rotation des emplois soit aboli, et que le contrôle du Sénat exercé dans des conditions qui relèvent la dignité de ce corps et lui rendent son ancien prestige, en lui permettant de consacrer aux affaires publiques et aux intérêts sérieux du pays, le temps et le talent qui se gaspillent dans d'indignes et basses intrigues pour le partage des dépouilles du patronage public.

LES ÉLECTIONS D'AUTOMNE AUX ETATS-UNIS.—Quinze Etats ont eu des élections cet automne. Sur ces quinze Etats, dix avaient donné des majorités républicaines aux élections de 1876 ; ce sont la Californie, le Maine, l'Ohio, l'Iowa, le Massachusetts, la Pennsylvanie, le Wisconsin, le Minnesota, le Kansas et le Nebraska. Cinq, New York, New Jersey, le Maryland, la Virginie et le Mississippi, avaient des majorités démocratiques. Aux dernières élections, les démocrates ont gardé leurs cinq Etats, et ils y ont ajouté la Californie, l'Ohio et la Pennsylvanie ; ils comptent donc aujourd'hui huit Etats sur quinze, et sept seulement sur ce nombre restent aux républicains.

Il faut que la moitié de notre stock de chaussures soit vendue dans trente jours C'est une vente forcée. Venez donc profiter de l'occasion que vous offre le Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine.

JOS. B. HUBBARD.—Si l'on veut de beau, et bons meubles, bien fabriqués, et à bon marché il faut s'adresser à Jos. B. Hubbard au coin des rues Remparts et Pardido.

—La *Presse* rappelle une plaisante définition du régime parlementaire, par Louis XVIII :

Je dis à mes ministres : Avez-vous la majorité ?—Oui.—Alors, je vais me promener. Le lendemain, je dis à mes ministres: Avez-vous encore la majorité ?—Non.—Alors, allez vous promener.

LE CONCERT A LA SALLE GRUNEWALD.—Le public avait répondu avec empressement à l'appel qui lui avait été adressé et la salle Grunewald était remplie hier soir d'une foule brillante. La recette a dû être fort belle et le but du comité a été atteint. Le concert a admirablement marché. Les deux chœurs et les deux quatuors ont été chantés avec beaucoup d'ensemble et ont produit un fort bel effet. Nous complimentons M. Livain, le flûtiste accompli, sur la perfection et le goût avec lesquels il a exécuté ses deux solos de flûte. Les deux morceaux de piano ont été brillamment rendus par M. E. Tyler et Mlle Wolf, et les morceaux de chant par M. Bremer et Mlle L. Little ont été fort goûtés et applaudis. Mlle Little qui a une très belle voix, a eu les honneurs d'un rappel et d'un bis.

BAL MILITAIRE.—La Batterie B, du 1er régiment de l'artillerie de campagne de la Louisiane, donne ce soir, dans la salle Grunewald, un grand bal militaire pour lequel il a été fait de magnifiques préparatifs. Nos remerciements aux officiers et aux soldats de la Batterie pour l'obligeante invitation qui nous a été adressée.

Le Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine, est le seul endroit où l'on trouve de la belle chaussure et qualités supérieures à des prix excessivement réduits.

Louisiane.

Nous recevons, de notre excellent correspondant de Natchitoches, la lettre suivante, qui nous serait parvenue bien plus tôt n'était le déplorable service postal dont les autorités fédérales tolèrent l'existence depuis nombre d'années :

Natchitoches, Lne., 4 novembre 1877.

MM. Dufour et Limet,

Notre paroisse a traversé une période d'environ un mois de pluie, période pleine d'angoisses et de péripéties pour beaucoup, car le dommage occasionné, à cette époque de l'année, ne peut être calculé. Il doit être considérable. Le ramassage de coton suspendu, une saison s'avançant rapidement et des résultats problématiques, tel est notre bilan du mois d'octobre. Peu se rappellent avoir rencontré tant d'obstacles à une récolte—sécheresse prolongée —chenilles dévoratrices—des torrents de pluie, nous ont visité tour à tour, et malgré cela, chacun a bon courage. Nos cours d'eau montent rapidement. Sous peu, la Rivière aux Cannes sera ouverte à la navigation. Les gros bâteaux ont déjà remplacé les petits, mais le frêt est encore très élevé, vu le prix des denrées. Les Cotons de l'intérieur n'arrivent pas ou en bien petite quantité, l'état des chemins étant impraticable. Il en résulte une grande stagnation dans les affaires.

L'arrivée de Monseigneur Leray a causé beaucoup d'enthousiasme, non seulement parmi les catholiques, mais aussi par la population entière. Disposons de bienvenue par nos autorités locales, prise de possession du diocèse ont déjà été le sujet de bien des commentaires. Inutile d'y revenir. Le jour de la TOUSSAINT, notre cimetière, malgré le mauvais temps, était un comble. Chacun voulait entendre la voix de son nouveau pasteur. Personne n'a été déçu dans son attente. Le sermon de Monseigneur Leray a été magnifique, sublime. Il a vivement impressionné ceux qui ont eu le bonheur d'y assister. La cérémonie religieuse était imposante. Et, quant au chœur, une voix l'a critiqué un peu trop sévèrement, ce me semble. On eût dû faire ample part de la bonne volonté bien reconnue de nos chanteuses. Puis, l'orgue, très mesquin, ne répond pas aux exigences, et l'étonnage gênait à l'étude sérieuse de la musique et du chant. Un peu de charité serait plus en harmonie avec les circonstances présentes.

Le culte des morts a été, cette année, l'objet d'attentions bien délicates. Le Cimetière Catholique était soigneusement nettoyé, les tombes, fraîchement, sinon richement décorées. Quelques unes se faisaient remarquer par le bon goût qui avait présidé à leur arrangement. Le Cimetière Américain, lui aussi, était bien décoré. Quoique moins fréquenté que le premier, il n'avait pas été oublié.

Au moment où j'écris, le temps n'est pas encore bien assuré, quoique froid. Le soleil est sans éclat—sera-ce de longue durée ?

Excusez ma longue lettre, et croyez-moi, votre devoué, L. D.

La *Sentinelle des Attakapas*, (publié à St-Martinville) du 10 courant, dit :

Notre paroisse est décidément une exception. Après avoir joué le premier rôle dans la politique, elle se trouve au premier rang comme moralité. Le grand jury qui s'est réuni lundi dernier a été déchargé mardi sans avoir trouvé un seul *true bill*.

—La cour de district s'est réuni lundi dernier. En l'absence d'affaires criminelles, le juge Fontelieu pourra nettoyer notre docket d'affaires civiles, et MM. les avocats n'y mettent pas d'obstacle. Nous voyons par l'Entreprise de Franklin que le barreau de cette paroisse s'est entendu pour le féliciter de la manière dont il y avait tenu la cour.

Le grand juri a, par l'entremise de son président, M. S. T. Bienvenu, adressé au juge de la cour du troisième district judiciaire de la paroisse St. Martin un rapport important dont nous reproduisons quelques passages :

Prenant en considération les maigres ressources de la paroisse, nous croyons qu'on a fait ce qui était possible pour les chemins. Cependant nous recommandons les travaux suivants qui sont indispensables.

La partie du chemin public entre H. Omer Martin et Céséaire Angel, ce chemin a été fermé et on a donné une route à travers un trou de bœuf.—Le pont sur la coulée de l'Ile des Cyprès ayant été enlevé par l'eau a besoin d'être réparé.

Le chemin sur le bord du bayou, entre St. Martin et le Pont Breaux, a besoin d'être réparé et il faut construire un pont sur la coulée naturelle près de l'habitation de Numa Cormier. Il faut un pont sur la coulée dans le chemin entre la Veuve Duprez et l'ancienne demeure de Sam Thorn.

Les rues de chaque côté du pont de St. Martin ayant été lavées par l'eau demandent une réparation immédiate.

Le chemin public qui conduit à Lafayette est devenu impraticable. L'inondation causée par de fortes pluies, n'ayant aucun moyen d'écoulement convenable, submerge la route, emporte les ponts et cause une humidité telle qu'aucun travail n'est durable.

Les habitants dans le voisinage éprouvent des pertes sérieuses et sont menacés d'une inondation complète. Une grande partie des terres reste sans culture et n'ont en conséquence aucune valeur, la santé publique en souffre aussi bien que l'intérêt général de la paroisse. Nous croyons de notre devoir de recommander à nos représentants à la législature de prendre les mesures nécessaires pour drainer cette partie de la paroisse.

—L'*Entreprise*, de Franklin, paroisse St-Marie, du 10 novembre, nous apprend que la plupart des planteurs ont commencé la roulaison dans le courant de la semaine: le rendement, jusqu'ici, leur fait espérer que le résultat ne sera pas aussi triste qu'ils avaient lieu de le craindre. Sur l'habitation Bellevue, on obtient, d'un arpent de souches, un boucaut et demi de beau sucre blanc ; c'est beaucoup, considérant que la canne était si verte.

Les Franklinois ont eu quatre heures de soleil ; il a plu tout le reste de la semaine.

Le gibier abonde dans la paroisse.

Le canal Choupique sera achevé avant la Noël.

Les cultivateurs de la paroisse n'ont pas à se féliciter de la récolte d'oranges.

Le sucre de la nouvelle récolte se vend à raison de huit cents la livre à Franklin.

Le juri de police a, par un vote unanime, suspendu, jusqu'au 1er janvier 1878, la mise à exécution de l'ordonnance qui a trait au dimanche.

—L'*Advertiser* de Vermilliionville, paroisse Lafayette, du 10 novembre, écrit :

Nous avons appris, samedi dernier, qu'un homme de couleur avait été trouvé pendu dans les environs de Royville. L'on ajoutait avec peine que le nègre avait été exécuté par les Vicilants. Le coroner et l'avocat de District se sont immédiatement rendus sur les lieux afin d'instruire l'affaire. Ils ont appris, en arrivant, que le défunt avait été enlevé par ses parents et enterré hors de notre paroisse. Tous les faits qui se rattachent à cette sinistre affaire seront bientôt mis à jour, car des mesurts sont prises afin d'arriver à en découvrir le ou les auteurs ; nous en donnerons un résumé plus tard.

—Le *Méridional* d'Abbeville :

La récolte d'oranges est très compromise. Tout nous portait à croire que notre paroisse fournirait une grande quantité de fruits ; nous avions compté sans l'imprévu, sans le sorcier noir qui fait le gâtide ; le peu d'oranges épargnées par l'ouragan se gâtent. Les vers achèvent enfin de nous débarrasser de la cueillette !

Grande réduction dans le prix des chaussures au Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine.

Chronique de la Ville.

Bulletin météorologique.

On nous annonce, pour aujourd'hui : temps plus chaud et couvert, pluies locales, vent du sud, baisse du baromètre.

Température, 13 novembre 1877.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin.....	54	12
Midi.....	67	20
3 P.M.....	69	21
6 P.M.....	61	16

Départs.

Partis par le chemin de fer de Mobile : W H Marks, Baltimore ; Mme E B Martin et famille, et Mlle Jennie Glasscock, Nashville ; Benj Chandler, Pensacole ; Mme Clark, Washington ; Samuel Jones, Louisville ; R C Johnston, Columbus, Géorgie ; John Milligan, New York ; H. J. Abbott, Baltimore ; A W Duncan, Montgomery ; Mlle Mollie Walker et Mlle Bertha Gorman, Pensacole ; Col. W H Sparks, Macon, Georgie ; Geo. Mason, G P. A. M. & M. R. R. pour Montgomery.

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels.

HOTEL ST. CHARLES.—M M Broadwell, Miss. ; J S Hanna, Ky ; Geo Nason, Mobile ; Chas H Gregory, St. Louis ; J N Rickey, Cincinnati ; A Wooley, Memphis ; Jno Mackie, Grand Haven ; A D Herman, Williams Port, Pa ; Chas F Swift, New York ; H S Dewey, Galveston ; H L Graves, do ; Dani Thompson, Chicago ; Geo W Tucker, Baltimore ; K S Simpson, do ; J S Keenan, St. Louis ; M A George, Jackson ; J B Kelly, do.

CITY HOTEL.—J H Hard, Crystal Springs ; E E Matthews, do ; H P Hurst, Baie St Louis ; J R G Pitkin, ville ; Jno Hawkins, Miss ; G W Barker, ville ; W C Flowers, Bayou Sara ; W Fort Mathews, do ; George Mathews, do ; A Wolf, ville ; James H Robertson et femme, Austin ; J E Silleiman, Conn ; J F Alexander, Mt Carmel ; J H Berry, Westville ; Miss W E Dick son, do ; J C Clarke et sa femme, McComb City ; F M Kuscoles, Philadelphie ; B W Mooney, Chicago ; Ed M Walker, Franklin ; J S Perkins, Lafourche.

HOTEL DES ETRANGERS.—G Falyand, Lafourche ; C Flecke, Pascagoula ; H Hénéau, N O ; B Salvador, St Louis ; Théodor Engelback, N Y ; A Campbell, St Louis ; M Alazatais, N O ; Dr Fox, Plaquemine.

Académie de Musique.

Aujourd'hui en matinée et pour une seule fois la grande comédie en 5 actes de Lord Lytton où Mme Alice Lingard joue le rôle de Pauline, Mlles Isabella Preston et Sara Jewett, Mesdames Jno Drew, Ada Grant celui de Mme Deschapelles. Tous les rôles d'hommes sont confiés à des acteurs de talent, en sorte que cette fameuse pièce, si connue, n'aura jamais été aussi bien représentée que cette fois.

Le soir, on donnera pour la première fois depuis trois ans, la "Tentation," pièce traduite du français expressément pour les Liégard et jouée par eux plus de 325 fois. Mme Lingard y représente Camille, comtesse de Vardes et M. Lingard y représente Achille. La même pièce sera donnée jeudi soir. C'est le triomphe de Mme Lingard.

Théâtre des Variétés.

On ne peut pas dire que le drame intitulé "Conscience" soit au dessus de la critique par son mérite, mais on peut dire qu'il est intéressant. Les caractères sont forcés et peu vraisemblables. Le public ne paraît pas avoir accueilli la pièce avec une grande admiration, et nous conseillons à la direction de changer son programme le plus vite possible. Le talent de Mme Kate Claxton est très grand, mais pas assez grand pour soutenir une pièce pareille. Un numéro mieux sans doute la voit dans Frou-Frou.

Théâtre St Charles.

Nous avons déjà dit que l'échelle des prix à ce théâtre pendant l'engagement de la bande militaire allemande, a été réduite de moitié. Cette réduction fait venir attirer la foule, car ce corps de musiciens est réellement supérieur et son exécution est peut-être la meilleure qu'on ait jamais entendue ici.

Opinion du capt. Eads sur le commerce à venir de la Nlle-Orléans.

Invité à exprimer ses vues sur ce sujet, le capt. Eads a dit qu'il y avait une alarme générale à New York et dans les autres villes du littoral, par suite de la croyance que les jetées vont enlever une bien grande partie du commerce de grain, et l'on commence à comprendre que l'Ouest et le Sud ont maintenant trop d'importance pour qu'on puisse leur imposer plus longtemps. Dans cet ordre d'idées, les représentants de l'Est voteront probablement les 45 millions pour les levées dans le but d'employer cette partie de la munificence publique à ce qui pourra nuire le moins au commerce des céréales.

Si ce montant était employé à améliorer la navigation du fleuve, non seulement les terres basses de la Louisiane seraient protégées contre les débordements, mais encore, nous aurions à la fois et toute l'année un chenal à bon marché de St. Louis ici, lequel chenal pourrait recevoir de plus grands bateaux et des barges plus fortes, ce qui réduirait à 3 cents le fret du boisseau du grain entre St. Louis et la Nlle-Orléans.

Ce serait les gros navires qui font le fret à bon marché. Ils peuvent maintenant venir ici et aussitôt que le dragueur que j'attends sera venu, on aura de 22 à 25 pieds d'eau, ce qui est la profondeur requise par les navires qui partent de New York. Le transport fluvial requerra ensuite l'attention.

Un chenal permanent est nécessaire pour une abondance non interrompue de fret, et nécessaire aussi pour maintenir le taux à bon marché. Le capitaine d'un gros steamer croit qu'il pourrait avoir tout la farine qu'il voudrait et la transporter de St Louis à la Nlle Orléans pour 12 cents le baril si le chenal était bon partout entre ces deux villes. Il pourrait emprunter une énorme cabine, pensant nombre de tonneaux, pour faire place au frêtque lui permettrait en sus d'employer la puissance de vapeur nécessaire pour surmonter la résistance que le vent oppose à une et large structure.

La perspective, dit encore le capt. Eads, est absolument brillante. On peut s'en faire une idée par le fait que jusqu'à cette date, Buffalo a reçu 52 millions de boisseaux de grains, qui à 60 livres par boisseau, chargeraient 1560 navires de 1000 tonneaux chacun. Les indications sont que la plus grande partie de ce commerce passera par la Nlle-Orléans.

Explosion de gaz.

Lundi soir, sur les 5 heures et demie, pendant que le maître de la lanterne marchait pour allumer des annonces au troisième étage de la maison située au coin des rues St Charles et Canal, était à faire les préparatifs de son exhibition nocturne, le gaz a fait explosion avec un bruit qui a alarmé tout le quartier. Le dommage toutefois n'a pas répondu au bruit et la conclusion a brisé seulement les carreaux de vitre de l'appartement.

Première Cour Municipale.

J. W. Bibb, accusé d'avoir tué Thomas Lockwood le 24 octobre dernier, à l'intersection des rues Melpomène et Locust a été acquitté hier.

Wm Reardon a comparu hier sous l'inculpation d'homicide et a été envoyé devant la Cour Criminelle Supérieure, avec privilège de fournir caution pour sa sortie de prison en attendant l'instruction du procès. Reardon, nos lecteurs s'en souviennent, a tué d'un coup de feu, le 28 du mois dernier, un nègre nommé Denis Henry, à l'angle des rues Gerod et Dryades.

Un voleur retrouvé.

Hier matin, entre 4 et 5 heures, un nommé Paul Schimitchen, arrivant du Texas, a été assailli au coin des rues Commune et Levée par un nègre et un blanc qui lui ont volé $54, une montre et une chaîne d'argent, et qui ont pris la poudre d'escampette avec leur butin. Pensant que le nègre avait pris pour lui l'argent, Schimitchen le poursuivit et l'atteignit après une chasse de quelques minutes. Il en résulta une bataille pendant laquelle Schimitchen appela au secours. Un citoyen arriva qui l'aida à emmener le nègre à la station centrale. A son arrivée, le prisonnier fut reconnu pour Augustus Swan, autrement dit "Scar-Faced Pat", voleur de distinction, qui s'était absenté de la ville pendant quelque temps et qui venait d'y rentrer. Il a été déféré sur l'accusation de vol.

Accidents.

Vers neuf heures, mardi matin, une fillette âgée de douze ans et nommée Emma Walkart, s'est fracturé le bras gauche en tombant dans la cour de l'école Mc Donogh No 4 où elle s'amusait avec d'autres enfants de son âge.

—Le même accident est arrivé hier soir, à quatre heures, à un forgeron de la compagnie du chemin de fer du Ouest District, Fritz P. Langer, qui est tombé d'une charrette rue des Magasins, entre l'avenue Peters et la rue Léontine.

—Entre midi et une heure, hier, un jeune garçon âgé de onze ans, du nom de James Dugan qui jouait dans la gare du chemin de fer Jackson, s'est trouvé tout d'un coup entre deux wagons en mouvement et a été écrasé. Transporté à la résidence de ses parents, le malheureux petit blessé a reçu les soins du Dr Monette qui a déclaré qu'il avait la clavicule rompue, la cheville foulée, une partie du visage meurtrie et des contusions sur tout le corps.

Bureau de Police.

Les commissaires de Police se sont réunis hier soir, avec le maire au fauteuil. B. Scanlon, du 6me precinct, trouvé coupable de s'être enivré sous l'uniforme et d'avoir tenu une conduite indigne d'un officier, a été expulsé du service.

T. Ryan, du 5me precinct, a été condamné à perdre son traitement de cinq jours, pour être présent à la station de police sous l'influence de la boisson.

P. F. Gonzales et C. Leonard, accusés d'avoir omis de donner l'alarme d'un incendie, ont été sévèrement réprimandés.

Les lettres de démission de T. Michel, 1er precinct, James Higgins, 4me precinct, et Eugène Barose, 5me precinct, ont été lues et acceptées.

Chambre de Commerce.

La Chambre de Commerce de la Nouvelle-Orléans se réorganise. Le président Bussey, dans la dernière séance, a présenté une liste d'environ 150 nouveaux noms qui ont tous été acceptés.

Après cela, le président s'est étendu sur les hautes faits de la Chambre et a indiqué l'œuvre qui lui reste à faire. Faisant allusion au commerce de grains, il a dit qu'une nouvelle ligne de barges avait été projetée pour la rivière Ohio à partir de Pittsburg, ainsi qu'une ligne de barges sur la rivière Missouri, partant de Kansas City et arrivant à la Nouvelle-Orléans. En outre, les compagnies de steamers Allen et Inman se proposent d'établir des lignes pour ce port. Les hommes avec les capitaux nécessaires sont ici pour recevoir et remuer tout le grain que l'Ouest peut envoyer.

Parmi les œuvres de la Chambre, il faut compter aussi, a dit le président Bussey, l'initiative qu'elle a prise pour ouvrir l'embouchure du fleuve et enlever le fameux plan de convention par lequel la dette de l'Etat a été réduite. Voilà ses triomphes.

Tout cela est vrai et le président Bussey a en raison de faire ressortir les améliorations dues à l'heureuse influence de la Chambre de commerce. Mais il eut pu ajouter : il nous faut travailler maintenant à la réforme administrative de l'Etat pour laquelle rien n'a été fait jusqu'à présent. Il y a là une économie d'un million à faire par an, et quand cette économie sera faite, malgré la diminution de taxe qui en résultera nécessairement, l'Etat de la Louisiane sera encore le plus grévé et le plus imposé de tous les Etats de l'Union.

CONSEIL DE VILLE.

La séance régulière du Conseil Municipal a eu lieu hier, sous la présidence de l'hon. Ed. Pilsbury, maire.

Les archives de la ville ayant besoin d'être mises en ordre, le maire informe l'assemblée qu'il a nommé pour exécuter ce travail M. H. S. Ball.

M. Diamond donne avis qu'il présentera à la prochaine séance une ordonnance relative aux pores de la ville.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de Mr Brown, l'administrateur des comptes publics, dans laquelle celui-ci dit qu'il croit de son devoir de rapporter au Conseil que les amendes collectées par le recorder de la Première Cour de Police n'ont pas été versées dans la trésorerie de la ville depuis le 2 du mois courant, contrairement à la section 6 de l'article 131 approuvé le 1er mai 577.

La lettre est référée à un comité spécial composé de MM. Cavanac, Diamond et McCaffrey.

L'Administrateur des améliorations publiques se plaint amèrement de la conduite du juge Smith. Il dit, dans un communiqué, que, conformément à l'ordonnance 1935 des séances de l'Administrateur, il a dûment notifié certains commerçants qui obstruaient les trottoirs dans le voisinage du marché des Magasins de leur enlèvement de leurs étalages, seulement, MM. Jno. Lawler et S. Frachino étaient restés sourds à son avis, il les a fait traduire devant le juge Smith qui a refusé de les punir.

Les ordonnances suivantes sont adoptées :

Une ordonnance allouant $590 à Michael Franey, pour lécurage du canal Claiborne.

Une ordonnance allouant $25,934 à la police pour ses services du mois d'octobre.

Une ordonnance allouant $3,142 26 aux diverses institutions charitables de la ville pour le mois dernier.

Une ordonnance allouant $14,607 02 pour le paiement de la compagnie du gaz de la Nlle Orléans, de la compagnie de l'éclairage de la Nlle Orléans et pour l'éclairage de la ville le mois d'octobre.

M. Edwards dit qu'il a reçu deux soumissions pour la construction d'une maison de refuge pour garçons et recommande l'adoption de celle de E. J. Comoily, $825, comme étant la moins élevée.

Une résolution est adoptée autorisant l'administrateur des édifices publics à recevoir des soumissions cachetées pour la construction d'un hôpital où ne seront reçus que des personnes atteintes de la variole ; laquelle construction ne devant pas coûter au delà de $5000.

Le contrat de la ville avec la compagnie du Gaz étant sur le point d'expirer, MM. Diamond, Brown et Edwards sont chargés de s'occuper du moyen le plus économique d'éclairer la ville.

Une pétition de M. Hugh Kennedy, président de la compagnie du chemin de fer Crescent City, demandant au Conseil plus de temps pour compléter la voie ferrée jusqu'à Carrollton, est référée à un comité.

Une pétition de MM. Wm. Fagan, J. W. Fairfax et Thos. Bynum sollicitant le privilège de construire une ligne de chemin de fer partant de la rue des Champs-Elysées, passant par la rue des Bons Enfants et allant aboutir au Détour des Anglais, est référée à l'administrateur du commerce.

Le Conseil est invité à visiter, le jour de son choix, l'Asile Ste Marie des Garçons, situé dans le troisième district.

Plusieurs questions dénuées d'importance sont traitées et la séance est levée.

Cour Criminelle Supérieure.

Eugène Soube, propriétaire du café-concert connu sous le nom des "Variétés Pacifiques" a été acquitté hier, d'une accusation de tentative de meurtre sur un nommé Jacques Fontaine.

Le juri dans le procès institué par l'Etat contre Sherry Leonard, le meurtrier de Charlie Brown, a rendu un verdict trouvant le prévenu coupable d'homicide et le recommandant à la clémence de la Cour.

MOYEN D'ÉVITER AUX PLAIDEURS ET AUX TÉMOINS LA PERTE DE LEUR TEMPS.

Les hommes d'affaires et les parties intéressées, soit comme parties soit comme témoins, dans les procès pendant devant les Cours de district, peuvent s'entendre avec l'avocat de la cause pour être avertis par télégraphe du moment où leur présence est nécessaire, ils éviteront ainsi la nécessité de perdre toute une journée chaque fois que la cause peut être appelée.

LES ÉLECTIONS DU VAUCLUSE.—Avignon, 22 octobre.—L'élection du Vaucluse a eu le don d'exaspérer les radicaux qui se promettent de la combattre énergiquement à la Chambre. Il est donc intéressant de connaître les chiffres définitifs, tels que la commission de recensement les a proclamés samedi soir à la préfecture.

1er arrondissement d'Avignon

Inscrits, 24,895—votants	18,975
M. du Demaine.....	10,423 voix.
M. Saint-Martin.....	8,276
Majorité pour M. du Demaine	2,147

2ème arrondissement de Carpentras.

Inscrits, 16,987—votants,	14,309
M. Barcilon.....	8,159 voix.
M. Fonjade	6,065
Majorité pour M. Barcilon...	2,094

3ème arrondissement d'Orange,

Inscrits, 22,555—votants,	19,287
M. de Billiotti.....	10,849 voix.
M. Alph. Gent.....	8,257
Majorité pour M. de Billioti	2,592

4ème arrondissement d'Apt.

Inscrits, 17,627—votants;	13,760
M. Sylvestre.....	7,306 voix.
M. Alf. Naquet.....	6,423
Majorité pour M. Sylvestre,	883

Il résulte de ces chiffres que les abstentions ont été pour tout le département de Vaucluse au nombre de 15,733, dont 5,926 pour l'arrondissement d'Avignon ; 2,678 pour celui de Carpentras ; 3,268 pour celui d'Orange, et 3,837 pour celui d'Apt.

—On lit dans l'*Italie* du 24 octobre :

Quelques journaux remettent en circulation une histoire déjà détitée il y a plusieurs mois au sujet du duc d'Aoste, qu'on a dit prêt à entrer dans les ordres. D'après des informations venant du Vatican, voici ce qui a pu donner lieu à ces racontars :

Qu'ait que le duc d'Aoste, obéissant à un désir exprimé en mourant par la duchesse sa femme, a fait don d'un calice au pape à l'occasion de son jubilé.

Le saint-père avait été fort sensible à cette attention ; aussi, ayant donné dernièrement une audience privée à un prêtre de Turin, il interrogea minitieusement ce dernier sur la vie du prince, sur l'éducation qu'il donnait à ses fils, etc. Le prêtre fournit les renseignements les plus minutieux, et déclara, entre autres choses, que le prince élevait ses enfants selon les recommandations de leur mère.

Le pape raconta cette aventure aux prélats de son entourage, lous le prince à diverses reprises, et c'est ce fait qui probablement a donné lieu aux nouvelles mises en circulation ; jamais le prince n'a écrit à Sa Sainteté pour lui demander des conseils touchant l'éducation de ses enfants. La seule lettre qu'il lui ait adressée est celle qui accompagnait le don du calice.

ET APRÈS.—La *Liberté* pose à la gauche une question indiscrète :

"Vous demandez le pouvoir ; vous voyez bien que nous avons de fortes raisons pour vous demander : Qu'en feriez-vous ?

Poussons plus loin encore nos suppositions complaisantes : Vous avez pu vous entendre, rédiger un programme, vous distribuer les ministères. Et ensuite ?

Ensuite, vous arrivez à l'accomplissement de vos vœux les plus intimes : les places sont à vous, à vos amis, à vos clients de tous les degrés. Et l'on sait combien d'ambitieux de fonctions publiques peuvent sortir des profondeurs des nouvelles couches sociales !

Vous chassez tous les préfets et sous-préfets ; vous bouleverserez les parquets ; vous vous emparez de toutes les administrations."

Cela fait, quelles réformes appliquerez-vous, de quels travaux, de quelles entreprises prendrez-vous l'initiative ? Il est fort remarquable, en effet, que jamais le programme des gauches n'a été mis en lumière. On connaît celui des radicaux et des folles promesses qu'ils prodiguent aux badauds, mais les républicains modérés s'obstinent à nous refuser la preuve qu'ils ne sont point redoutables.

LA POLITIQUE BISMARCKIENNE ET LES ÉLECTIONS EN FRANCE.—Nous appelons particulièrement l'attention du lecteur sur les extraits de la correspondance russe que publie le dernier numéro de la *Revue Britannique*.

Après avoir dit que la guerre n'attend plus, pour entrer dans une phase décisive, que l'Allemagne sache à quoi s'en tenir sur les résultats internationaux des élections du 15 octobre, le correspondant de la *Revue* continue ainsi :

On ne s'explique le double jeu que vient de jouer, à ce sujet, la presse bismarkienne que par la préoccupation du chancelier de vouloir ni un maréchal de Mac Mahon trop fort, ni un maréchal de Mac Mahon trop faible ; car, dans l'état des esprits où se trouve la France, une manifestation trop accentuée de la part de l'Allemagne eut fait porter tout le point du suffrage universel du côté que, dans sa myopie, il aurait jugé le plus pacifique. Avec cet aveugle de naissance, rien n'est plus facile que de le faire verser dans le fossé de droite ou dans le fossé de gauche ; le diable, c'est de le faire tenir dans le milieu du chemin. On s'explique donc, jusqu'à un certain point, le manque de logique apparente qu'on peut constater dans la double direction de la presse allemande. D'un côté, des menaces au parti clérical ; de l'autre, des bourrades au parti radical. Celles ci sont venues les dernières ; mais si le parti radical venait à triompher dans les élections, elles se succéderaient, le cercle, sous une forme peu encourageante, car je tiens de source certaine qu'un kreis-director de l'Alsace-Lorraine a fait tout dernièrement à un sous préfet des Vosges :

"Il ne pourrait rien arriver, pour la France et pour l'Allemagne, de plus malheureux que le triomphe des radicaux ; car la situation est tellement tendue chez nous et en Russie, que trois mois ne se passeraient point sans que nous dussions intervenir chez vous, et je crois que nous sommes encore les plus forts. Mais personne chez nous ne le désire, car il n'en résulterait rien de bon pour nous ni pour vous."

Du reste, ces paroles, dont je ne puis vous garantir la plus complète exactitude, ne sont que le résumé de la circulaire que le chancellerie allemande adressa aux cabinets européens en 1875, circulaire à laquelle les cabinets consultés par la Russie répondirent :

"Attendez encore ; peut-être la France se sauvera-t-elle de la "vraie république" et de l'anarchie."

Lorsque cette lettre vous parviendra, le suffrage universel aura non "décidé", car il n'a jamais